

adjoints : les Affaires politiques, les Plans et la politique de défense, le Soutien de la défense, les Affaires scientifiques et l'Infrastructure, la Logistique et les opérations du Conseil. Le Secrétariat est principalement un organe de coordination et il ne dispose d'aucun pouvoir supranational.

Parallèlement à cette structure civile, il y a le Comité militaire qui fournit des conseils de nature militaire aux autorités civiles et qui transmet les directives et les instructions en matière de politique civile aux trois hauts commandements (SACLANT, SACEUR et CINCHAN). Le Comité militaire est composé des chefs d'État-major de chacun des pays membres (représentés au jour le jour par les représentants militaires permanents), dispose de son propre réseau de comités constitués de représentants des délégations militaires nationales, et est appuyé par l'État-major militaire international composé d'officiers militaires détachés des ministères de la Défense des nations membres. Le président du Comité militaire dirige l'État-major militaire international et assiste aux réunions du NAC, du CPC et du NPG.

Bien que le gros des forces militaires reste généralement sous commandement national en temps de paix, en temps de crise ou de guerre l'autorité de commandement sur les forces désignées est transférée petit à petit aux hauts commandants de l'OTAN (MNC). En temps de paix, les MNC sont chargés d'élaborer des plans de défense pour leur zone respective ; ils disposent de leurs propres structures et de leurs propres effectifs de planification, et sont représentés au sein des organes civils et militaires appropriés de l'OTAN susmentionnés. Il convient de faire remarquer que les plans de défense de la région de l'Amérique du Nord relèvent uniquement du Groupe stratégique régional Canada/États-Unis.

En outre, plusieurs agences et organes civils et militaires spécialisés, dont la composition varie, sont chargés de coordonner les activités de l'Alliance dans leurs zones respectives.

Enfin, un certain nombre d'associations et d'ONG ont un lien avec l'OTAN, en particulier l'Eurogroupe, association officieuse des ministres européens de la Défense qui s'efforce d'encourager une coopération plus étroite de l'Europe au sein de l'Alliance, l'Assemblée de l'Atlantique Nord, organisation interparlementaire des pays membres, et l'Association du Traité de l'Atlantique, composée d'associations bénévoles nationales organisées sur une base privée, comme le Conseil Atlantique du Canada.